

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Katia Vigouroux](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5413830f2c67cbe3341c405f>

Date d'obtention : 2024-02-20 22:57:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Remplir le questionnaire grille avec la/les personne(s) concerné(es) dans la situation, vérifier les informations, évaluer si c'est malveillant ou non, pour diriger ou non la situation vers les policiers ou appliquer le protocole de l'école. Arrêter la propagation de la/les photos rapidement.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que ça peut être n'importe quel élève. Que les situations peuvent être bien différentes, qu'il y a plusieurs cas de figure dans le sextage. Qu'il est important de vérifier l'information à l'aide la grille et user de prudence, tout en allant au bout de l'intervention pour protéger les élèves. De vérifier auprès des ami(es) ou témoin et voir si cela concorde. Préserver la confidentialité.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour moi, c'est de confisquer le cellulaire qui me semble le plus délicat.